

Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

Organisme :	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)	N° de réf. :	CHCS-01-010
Représentant :		Nbre de pages :	18
Date :	12 août 2022	Avec résumé :	Oui
Synthèse des informations du mémoire			
Description de l'organisme	Regroupement montréalais en itinérance et la plus importante concertation régionale en itinérance au Québec. Depuis 1974, il défend les droits des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Il regroupe 113 organismes communautaires qui travaillent auprès de ces populations : ressources d'hébergement, centres de jour et de soir, logements sociaux avec soutien communautaire; ressources actives en travail de rue et de milieu, en santé mentale, en réduction des méfaits, en insertion socioprofessionnelle ou en aide alimentaire. Son action s'appuie sur une équipe de travail ainsi qu'un conseil d'administration engagé et est alimentée, de façon continue, des expériences et réflexions de ses membres. Les interventions du RAPSIM interpellent les trois paliers gouvernementaux. * Ce mémoire est appuyé par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec		
Résumé du mémoire	Commentaires généraux : - Accueille très positivement l'intention des membres de la Communauté métropolitaine de Montréal de positionner la Politique métropolitaine d'habitation en faveur de l'abordabilité et de l'inclusivité de l'habitation sur leur territoire, et de développer différents moyens et actions en ce sens. - Apparaît évident que la CMM a à cœur le droit au logement et le droit à un milieu de vie sain et de qualité pour tous et toutes. Commentaires spécifiques <u>Logement</u> - Mettre réellement en œuvre des actions concrètes pour assurer la construction de nouvelles unités de logement social. - Cesser l'utilisation de l'expression « logement social et abordable » faisant intrinsèquement l'amalgame entre ces deux types de logements. - Inclure les pistes d'action suivantes afin d'assurer le maintien de la vocation sociale des différents types de logements sociaux et communautaires existants (coopératives d'habitation, OSBL d'habitation et organismes communautaires responsables de logements sociaux) : - o intervenir activement auprès du gouvernement du Québec pour demander une modification à la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i>, afin que les municipalités obtiennent le pouvoir d'offrir un congé de taxes municipales aux organismes responsables de logements sociaux et communautaires; - o mettre en place un programme de subvention destiné aux organismes sans but lucratif responsables de bâtiments patrimoniaux ou d'intérêt patrimonial, leur permettant d'absorber les coûts d'assurances en phase avec les règlements d'urbanisme et d'absorber l'ensemble des travaux et des coûts afférents liés au respect des normes patrimoniales; - o ajuster à la baisse les coûts de tous les permis de travaux et de rénovation. - Inclure une analyse de l'enjeu de la préservation du parc des maisons de chambres et de sa vocation et offrir des pistes d'action en ce sens : révision de la réglementation, mise en place d'outils permettant de préserver la réelle accessibilité des loyers (et non simplement leur abordabilité) lorsqu'elles sont vendues; réalisation d'une veille continue et des interventions précoces au niveau de la salubrité, soutien au développement de projets de socialisation de maisons de chambres, etc.		

Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

	- S'il advient que le droit à la préemption puisse être étendu à l'ensemble des municipalités, le réserver exclusivement au développement de logements sociaux et communautaires et inclure, comme piste d'action, la réservation et l'allocation de montants réellement suffisants et à la hauteur par les municipalités à l'exercice de ce droit de préemption. <u>Campements de fortune</u> - Inclure une analyse de l'enjeu de la gestion et de la réglementation des campements de fortune en milieu urbain et semi-urbain, en tant que forme d'habitation humaine qui doit être considérée dans la politique au même titre que toutes les autres formes d'habitation humaine. - Prendre acte des effets désastreux des démantèlements des campements sur les personnes concernées, déjà en situation de marginalité et de stigmatisation sociale. - Inclure en tant qu'objectif, à la Politique, l'adoption d'une approche concertée au sein de la CMM sur la gestion des campements de fortune sur son territoire et établir comme principe central de cette approche le respect des droits humains. - Proposer des pistes d'action basées sur la reconnaissance et la tolérance universelle des campements : officialisation des campements de fortune dans le cadre réglementaire et normatif, offre et mise en place de services publics et d'installations permettant d'assurer des conditions de vie décentes, sensibilisation des entités provinciales et fédérales propriétaires de terrains au sein des municipalités, etc. : <u>Inégalités de genre et ADS+</u> - Intégrer une ADS+ à chacun des enjeux ciblés et analysés ainsi qu'à chacune des pistes d'action proposées. Réaliser cette démarche avec du personnel compétent et formé pour ce faire; solliciter et consulter formellement différentes organisations œuvrant contre ces inégalités de genre. - Inclure une analyse de l'enjeu des violences et du harcèlement sexuel en logement et en maison de chambres et proposer des pistes d'actions visant à les prévenir et à les combattre, à mieux orienter et soutenir celles qui en sont victimes, à publiciser et à faire connaître les ressources et les recours à l'ensemble des femmes locataires et « chambreuses ». - Procéder à une ADS+ de l'impact, quant à la sécurité et au sentiment de sécurité des femmes en situation de marginalité et/ou d'itinérance, de l'ensemble des pistes d'actions suggérées relativement à la densification résidentielle, à la conversion d'espaces inédits en habitation, au verdissement et aux autres interventions écologiques d'aménagement du territoire. - Dans la version finale de la Politique métropolitaine d'habitation, établir les modalités que doivent prendre et respecter ces pistes d'actions suggérées afin d'accroître et de favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de ces femmes, plutôt que d'y nuire. <u>Densification résidentielle et aménagement des milieux de vie</u> - Inclure les pistes d'action suivantes afin que les quartiers et les milieux de vie soient aussi inclusifs et accueillants pour les personnes en situation d'itinérance et/ou de marginalité : - o l'intégration systématique de certaines installations publiques de base dans l'aménagement de l'ensemble des quartiers : fontaines d'eau potable, toilettes publiques - accessibles en tout temps et offrant gratuitement des produits d'hygiène féminine et des boîtes à seringues – et endroits sécuritaires à l'allaitement et au changement des couches. - o L'abandon complet de l'utilisation du design hostile par les municipalités.
Suggestions de commentaires et questions	La préservation des maisons de chambres est effectivement un enjeu important dans plusieurs quartiers montréalais. À votre connaissance, est-ce une réalité aussi dans les autres secteurs de la CMM (Laval, Longueuil, couronnes nord et sud) ? Avez-vous des données sur ce sujet ?
Préparé par :	Nicolas Bernier Date : 15 août 2022